

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

Cérémonies : signature et ratification de certaines des Conventions de La Haye

1. Le Conseil a assisté :
 - a) au dépôt, par Singapour, de l'instrument d'acceptation du Statut, et a chaleureusement accueilli cet État, qui est devenu le 76^e Membre de la Conférence de La Haye ;
 - b) au dépôt, par l'Union européenne, de l'instrument d'approbation de la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* ;
 - c) au dépôt, par le Brésil, de l'instrument d'adhésion à la *Convention de La Haye du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale* ;
 - d) au dépôt, par l'Iraq, de l'instrument d'adhésion à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.

Travaux relatifs à l'élaboration éventuelle de nouveaux instruments

Choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux

2. Le Conseil a salué les travaux menés à bien par le Groupe de travail. Il a en outre salué le texte des Principes de La Haye et le projet de Commentaire l'accompagnant. Le Conseil a demandé au Groupe de travail de finaliser les Principes sur le plan rédactionnel dans les deux langues officielles de la Conférence de La Haye. Les Membres sont invités à soumettre leurs observations sur les modifications apportées au projet de Commentaire après janvier 2014, en gardant à l'esprit sa nature explicative. Ces observations devront être formulées par écrit et adressées au Bureau Permanent avant le 31 août 2014. Le Groupe de travail examinera alors les observations qui auront été reçues et finalisera les Principes ainsi que le projet de Commentaire dans les deux langues, suite à quoi la version finale des textes sera soumise aux Membres, invités à donner leur approbation dans le cadre d'une procédure écrite. Sans objection dans les 60 jours, les Principes et le projet de Commentaire seront approuvés.

Questions de droit international privé concernant le statut des enfants, notamment celles découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international

3. Le Conseil a salué les travaux menés par le Bureau Permanent et a convenu que ces travaux devraient être poursuivis en vue d'approfondir l'étude de la faisabilité d'établir un instrument multilatéral dans le domaine. À cette fin, le Conseil a invité le Bureau Permanent à continuer de recueillir des informations, notamment en collectant des réponses supplémentaires au Questionnaire No 1 et en particulier des réponses d'États où les conventions de maternité de substitution à caractère international sont utilisées. Prenant note du soutien exprimé par un nombre considérable de Membres, favorables à la constitution d'un Groupe d'experts, le Conseil a décidé que cette question serait tranchée à l'occasion de sa réunion de 2015.

Reconnaissance et exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions civiles étrangères

4. Le Conseil a salué le Rapport de la réunion de février 2014 du Groupe d'experts ainsi que les progrès utiles qu'ont permis les discussions. Il a invité le Bureau Permanent à poursuivre les travaux exploratoires, notamment la collecte d'autres informations statistiques et informations comparatives sur le droit national au moyen du projet de Profil d'État (Doc. prélim. No 4 B). Dans un deuxième temps, le Bureau Permanent pourra convoquer une nouvelle réunion du Groupe d'experts, si nécessaire.

Reconnaissance et exécution des accords amiables transfrontières

5. Le Conseil a salué le Rapport initial de la réunion du Groupe d'experts (Doc. pré. No 5). Il a invité le Bureau Permanent à diffuser un questionnaire et à convoquer une nouvelle réunion du Groupe d'experts en vue d'étudier plus avant le rôle des Conventions de La Haye existantes en matière de droit de la famille aux fins de la reconnaissance et de l'exécution transfrontières des accords, mais également l'impact qu'un instrument supplémentaire pourrait avoir sur l'utilisation pratique et la « portabilité » de ces accords sur le plan international. Le Bureau Permanent est invité à élargir la composition du Groupe d'experts de façon à ce que davantage de juges et de praticiens y prennent part. Le Bureau Permanent en rendra compte au Conseil en 2015.

Projet sur les Jugements

6. Le Conseil a souligné l'importance de ce projet et a salué les progrès considérables réalisés par le Groupe de travail lors de sa réunion de février 2014. Il a invité le Groupe de travail à poursuivre ses travaux en suivant la voie proposée dans le Rapport de cette réunion (annexé au Doc. pré. No 7), qui comprend une suggestion de plan détaillant les prochaines étapes nécessaires à l'élaboration d'une Convention dans le domaine. Le Bureau Permanent en rendra compte au Conseil en 2015.

Coopération en matière de protection des touristes et des visiteurs étrangers

7. Le Conseil a pris note de la proposition relative à la coopération en matière de protection des touristes et des visiteurs étrangers, présentée dans le Document préliminaire No 13, et a discuté de la possibilité d'entreprendre des travaux dans ce domaine. Au vu du soutien exprimé par un nombre significatif de Membres, le Conseil a décidé d'inscrire ce thème à l'Ordre du jour de la Conférence de La Haye.

Autres thèmes

8. Le Conseil a invité le Bureau Permanent à continuer de suivre les développements intervenant dans les domaines suivants :

- a) accès au contenu du droit étranger et nécessité d'élaborer un instrument mondial en la matière ;
- b) compétence, loi applicable, reconnaissance et exécution des jugements relatifs aux couples non mariés, le Bureau Permanent étant invité, si ses ressources le lui permettent, à mettre à jour le Rapport qu'il avait établi en 2008 à cet égard.

9. Le Conseil a décidé de retirer de l'Ordre du jour de la Conférence de La Haye le thème suivant : questions de droit international privé soulevées par la société de l'information, notamment le commerce électronique, e-justice et la protection des données.

Services et activités post-conventionnels

10. Le Conseil a salué la publication du Manuel Apostille et les développements intervenus dans le cadre du Programme Apostille électronique (e-APP).

11. Le Conseil a salué les travaux menés en préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification, Preuves et Accès à la justice, qui se tiendra en mai 2014. Il a noté que les fonds étaient insuffisants pour permettre d'ajouter l'espagnol aux langues de travail de la réunion.

12. Le Conseil a salué la publication du tome II des *Actes et documents de la Vingtième session – Jugements*.

13. Le Conseil a salué les progrès réalisés par le Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de Guide de bonnes pratiques sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, et a invité le Groupe à poursuivre ses travaux. Le Bureau Permanent en rendra compte au Conseil en 2015.

14. Le Conseil a salué la publication des Lignes de conduite émergentes et Principes généraux relatifs aux communications judiciaires directes ainsi que la croissance du Réseau international de juges de La Haye.

15. Le Conseil a salué la publication du Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Protection des enfants de 1996.

16. Le Conseil a salué les travaux menés à bien par le Bureau Permanent dans le cadre des outils électroniques élaborés en lien avec la Convention Recouvrement des aliments de 2007 (*iSupport*) et avec la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 (INCADAT, INCASTAT), et a encouragé les États à soutenir les travaux menés dans ce domaine.

17. Le Conseil a salué la publication du Rapport explicatif sur la Convention Recouvrement des aliments de 2007, notamment en version espagnole. Il a également salué la publication du Manuel pratique pour les responsables de dossiers concernant la Convention Recouvrement des aliments de 2007.

18. S'agissant de la Convention Adoption internationale de 1993, le Conseil :

- a) a salué le projet de Note sur les aspects financiers de l'adoption internationale et ses annexes (Doc. pré. No 8) et a chargé le Groupe d'experts de poursuivre ses travaux conformément à la voie proposée dans le projet de Note ;
- b) a salué les travaux menés en préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de cette Convention, prévue au premier semestre 2015 ;
- c) a noté l'importance de l'assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre de cette Convention, mais aussi la nécessité de garantir le financement nécessaire au maintien du poste de Coordinateur du Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale.

19. Le Conseil a salué les réalisations du Bureau Permanent en matière d'enseignement, de formation et d'assistance technique en lien avec les Conventions de La Haye.

Orientations des travaux de la Conférence de La Haye relatifs à l'assistance technique

20. Le Conseil a salué les progrès réalisés par le Groupe de travail sur l'assistance technique (Doc. pré. No 10) et a demandé au Groupe de travail de se réunir à nouveau, si nécessaire, et de finaliser son Rapport, qui comprendra un projet de Cadre stratégique (Doc. pré. No 9). Le Groupe de travail en rendra compte au Conseil en 2015. Le Conseil a réaffirmé que les questions associées au financement à long terme devraient être discutées dans un deuxième temps.

Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte

21. Le Conseil a salué le compte rendu du Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte, présenté par le co-Président du Groupe, M. William R. Crosbie (Canada) (Doc. info. No 4), ainsi que les orientations relatives aux travaux futurs, qu'a exposés M. Crosbie. Le Conseil a salué l'engagement et l'activité accrues des membres du Groupe et a convenu que ce dernier poursuivra ses travaux sur la mise en œuvre de structures de médiation et l'établissement de points de contact centraux ; il sera fait état des progrès réalisés dans ce cadre à l'occasion du Conseil de 2015.

Activités régionales de la Conférence de La Haye

22. Le Conseil a salué les comptes rendus des Représentants des Bureaux régionaux Amérique latine et Asie Pacifique (Doc. info. No 1), et a vivement soutenu la poursuite des activités dans ces régions comme ailleurs.

Gouvernance de l'Organisation

23. Le Conseil a salué les efforts déployés en vue de l'instauration d'une procédure budgétaire restructurée et efficace, et a souligné combien il était important qu'il soit impliqué dans les activités de planification budgétaire à venir.

24. Le Conseil a décidé que les versions prochainement révisées des Manuels sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification et Preuves devraient être soumises à l'approbation du Conseil, sans exclure la possibilité d'une procédure écrite. À l'avenir, le mode d'approbation des Manuels, Guides de bonnes pratiques et autres publications similaires sera défini au cas par cas.

25. Le Conseil a encouragé le Bureau Permanent à continuer de généraliser l'utilisation de son équipement de visioconférence et d'autres technologies, en tant que de besoin, dans le cadre des activités de la Conférence de La Haye.